



CAPA des SAENES du 17 juin 2020

RENTREE 2020 - liste d'aptitude

Informations diffusées à titre officieux sous réserve d'une confirmation officielle des autorités académiques.

Pour la première fois depuis que les CAP existent, celles-ci n'ont pas étudié le mouvement intra-académique. Les seules compétences qui restent traitent des promotions mais pour la dernière fois.

La CAPA était en visio-conférence. Le SNASUB-FSU a fait une déclaration préalable que vous pouvez lire en page suivante. La CAPA a duré de 16h00 jusqu'à 18h15 car l'administration résistait aux critiques syndicales du SNASUB-FSU et de l'UNSA sur la liste d'aptitude.

Liste d'aptitude : du grand n'importe quoi !

61 demandes pour 4 places. Nous ne sommes pas d'accord depuis 2016 avec le barème qui empêche toute possibilité de classer réellement les agents. Le barème imposé par l'administration crée une situation insoluble car beaucoup de collègues ont un nombre de points égal., ce qui nécessite un départage sur des bases très subjectives. Cette année, 12 ADJAENES avaient 25.000 points, 3 avaient 22.333 points, 1 avait 21.333 points, 1 avait 20.333 points, 1 avait 15.333 points, 34 avaient 15.000 points et 9 avaient moins.

La veille de la CAPA, pour la première fois, l'administration nous a communiqué sa propre liste qui ne correspondait pas aux rangs de classement du tableau qui classe les agents selon un barème. La première, par ordre alphabétique, proposée sur la liste d'aptitude est... une des secrétaires du cabinet de la rectrice, classée... 16è sur la base du barème académique. Nous avons exprimé notre désaccord qui mettait d'ailleurs la collègue en difficulté en étant ainsi propulsée. L'administration a bataillé mais a accepté de positionner la collègue en liste complémentaire. Ce n'est toujours pas satisfaisant car son dossier est imposé sans que l'on sache pourquoi elle aurait un mérite particulier par rapport aux autres collègues.

L'administration avait 4 voix mais une seule semble s'être exprimée. Au-delà de ce vote, on notera le caractère désorganisé de cette capa puisque l'administration ne savait pas qu'il fallait qu'un avis soit émis sur la liste d'aptitude.

Mutations : vers l'opacité !

La CAPA ayant perdu sa compétence en termes de connaissance du mouvement intra-académique, le SNASUB-FSU a demandé à avoir connaissance des postes vacants et des affectations 2020 des SAENES. C'est une réponse négative du DRH. Le SNASUB-FSU va prochainement intervenir sur ces demandes auprès de la rectrice. Ce sont des informations librement communicables, qu'on se le dise !

Tableaux d'avancement

Ils seront présentés à une CAPA en septembre prochain.

Le coin des statistiques

tableau d'avancement SAENES Classe supérieur		
Année	Nombre d'éligibles	Nombre de promus
Rentrée 2012	142	7
Rentrée 2013	134	6
Rentrée 2014	135	4
Rentrée 2015	129	5
Rentrée 2016	122	4
Rentrée 2017	119	4
Rentrée 2018	124	3
Rentrée 2019	115	4
Rentrée 2020	?	?

tableau d'avancement SAENES Classe exceptionnelle		
Année	Nombre d'éligibles	Nombre de promus
Rentrée 2012	73	4
Rentrée 2013	74	3
Rentrée 2014	70	2
Rentrée 2015	64	2
Rentrée 2016	62	2
Rentrée 2017	67	2
Rentrée 2018	69	2
Rentrée 2019	70	2
Rentrée 2020	?	?

Mouvement intra-académique SAENES		
Année	Nombre de demandes	Nb de satisfactions
Rentrée 2012	50	23
Rentrée 2013	40	21
Rentrée 2014	52	29
Rentrée 2015	57	29
Rentrée 2016	59	30
Rentrée 2017	53	20
Rentrée 2018	62	20
Rentrée 2019	48	9
Rentrée 2020	?	?

Les élus SAENES du SNASUB-FSU

Classe exceptionnelle

ALVAREZ Christel
LPO Albert Sorel, HONFLEUR
Christel.Alvarez@ac-caen.fr
06-12-95-28-50

GODET Céline
DSDEN du Calvados,
HEROUILLE ST CLAIR
celine.godet@ac-caen.fr
06-66-82-10-53

Classe Normale

TISSANDIE Nicolas
DSDEN du Calvados,
HEROUILLE ST CLAIR
nicolas.tissandie@ac-caen.fr
06-75-94-76-09

LECOCQ Dominique
Université de Caen Normandie,
CAEN
dominique.lecocq@unicaen.fr

Sommaire :

Page 1 : analyse des actes de gestion de la CAPA

Page 2 : déclaration SNASUB-FSU

Page 3 : titularisations, liste d'aptitude, liste des reçus aux examens professionnels, contacter les élus

Déclaration préalable des représentants des personnels à la CAPA des SAENES du 17 juin 2020 SNASUB - FSU

La CAPA de ce jour se tient dans des conditions exceptionnelles à plus d'un titre. Pour la première fois, nous expérimentons en CAPA l'usage de la visio-conférence. Pour autant, ce n'est pas une forme nouvelle puisqu'elle est éprouvée couramment depuis le confinement au titre de la FSU en CHSCT, CTA et CTSA. Si nous pouvons accepter provisoirement ce fonctionnement, il ne saurait se poursuivre de façon banalisée. Nous estimons que la qualité du dialogue est amoindrie et elle est insatisfaisante face à une CAPA en présentiel.

Un courriel de la DGRH avait récemment informé les commissaires paritaires nationaux que les CAPN concernant les promotions seront réunies en présentiel avec les seul-es élu-es titulaires, les suppléant-es pouvant siéger en visio. Cela est une bonne chose : il est beaucoup plus simple de défendre les collègues en présentiel et le vote à bulletin secret est rendu possible en cas de besoin. Nous vous avons envoyé un courrier le 3 juin laissé sans réponse sur ce sujet notamment. Nous regrettons que vous n'ayez pas accepté cette proposition.

Mais la situation est aussi exceptionnelle car pour la première fois depuis que le statut général de la fonction publique, le mouvement intra-académique ne sera pas étudié. Nous contestons toujours la loi de transformation de la fonction publique qui est à l'origine de la suppression de cette compétence en CAPA ainsi que la suppression des barèmes académiques. Nous constatons que AMIA ne fonctionne pas correctement, que des anciennetés générales de service annoncés n'étaient pas en cohérence avec la réalité, que des bugs divers ont émaillé la campagne du mouvement, jusqu'à la date de prise de connaissance sur AMIA de l'affectation par les candidats qui a évolué. Nous remarquons que les dates des années précédentes étaient plus tôt dans le calendrier permettant aux collègues de mieux s'organiser pour leur mutation.

Nous nous félicitons que le tribunal administratif de Caen ait donné raison au SNASUB-FSU le 5 mars dernier en ce qui concerne la nomination illégale du chef de DEC de Caen et Rouen puisqu'il a annulé l'arrêté du 9 novembre 2018 du ministre de l'éducation nationale. Il nous donne raison également sur l'absence d'un service interacadémique des DEC. Nous demandons que toutes les conséquences soient tirées de cette décision : transmission sans entrave des documents administratifs librement communicables, publication de tous les postes vacants, délai raisonnable entre la publication et la fin de publication...

Depuis des années, les services académiques sont en difficulté et certains services fonctionnent grâce à la technicité des personnels. Mais cela ne suffit pas car les collègues se sentent délaissés. Nous constatons une absence de volonté de faire fonctionner nos services avec un plan d'ensemble, recensant les besoins en requalification, en personnels avec un vrai projet pour l'éducation nationale... Tout semble se faire dans l'urgence, a minima, et avec peu de dialogue social si l'on compare avec d'autres académies. Cela suffit !

Nous rappelons encore une fois que les personnels n'ont pas à subir la politique régressive du gouvernement en diminuant les moyens à l'éducation nationale et l'enseignement supérieur. Cela se traduit par le remplacement des AAE par des SAENES sur des postes gestionnaires en EPLE, en positionnant à l'université ou au CROUS des SAENES sur des postes de cadres. Des cadres à pas cher, voilà la mauvaise idée qui se propage depuis des années. Demain, ce sera des contractuels corvéables et à bas salaires qui remplaceraient les fonctionnaires. Nous ne voulons pas de cette régression ! Nous exigeons une hausse de salaire pour tous, une requalification des postes de B en A là où cela est nécessaire, la création de postes de fonctionnaires pour pouvoir travailler convenablement dans les services et les établissements et la fin de la précarité.

Enfin, nous nous interrogeons sur les conditions de recrutement et d'affectation des SAENES en concours externe et interne cette année. Les épreuves écrites auront lieu le 10 juillet. Sachant qu'il y a des centaines de copies à corriger et que les dates de fermeture du rectorat sont prévues du 24 juillet au 17 août 2020, à quelle date les candidats auront-ils leurs résultats ? A quelle date auront-ils une proposition d'affectation ? A quelle date, les agents non titulaires recrutés sur postes vacants des SAENES connaîtront leur affectation ? Dans quelles conditions de travail vont être placés les collègues des services gestionnaires ?

■ Titularisation

Nom - prénom	affectation	Date de titularisation	Nature du recrutement
ABRAHAM Johanna	CLG Gabriel de Montgomery DUCEY LES CHERIS	01/09/2020	Concours Interne
BISIAUX Sabiha	Rectorat de Caen	07/10/2020	Concours Interne
CHETOUI Laetitia	LP Mezeray-Gabriel ARGENTAN	01/09/2020	Concours Interne
DABANCOURT Céline	Rectorat de Caen	12/12/2020	Concours Interne
HERAULT Anne-Camille	CLG Jean Racine ALENCON	01/09/2020	Concours Externe
JOUIN Geoffrey	LPO Robert de Mortain MORTAIN BOCAGE	01/09/2020	Recrutement ERD
LAMOUREUX Alexis	CLG Guillaume Fouace SAINT VAAST LA HOUGUE	01/09/2020	Concours Interne
LE GOFF Yvan	CLG du Houllme BRIOUZE	01/09/2020	Concours Interne
PERFEZOU Eloise	Rectorat de Caen	01/09/2020	Concours Interne
VOISIN Eva	Rectorat de Caen	01/09/2020	Concours Interne

■ Liste d'aptitude

Liste officielle Reçus sur la liste d'aptitude SAENES - 2020		
	Nom - Prénom	Affectation 2019/2020
1	PEGAND Nadia	LGT Jean Rostand CAEN
2	LETOURNEUR Yolande	CLG Miclot Port Bail
3	VIEILLOT Stéphanie	LPO A. de Tocqueville, Cherbourg
4	FEUARDANT Patricia	LGT Henri Cornat, Valognes
Liste complémentaire		
1	CLEYET-MERLE Edith	Rectorat, Caen
2	DEBOIS Mathilde	DSDEN de l'Orne Alençon

Proposés par le SNASUB-FSU sur la liste d'aptitude SAENES - 2020 sur la base de l'ancienneté de corps et de l'admissibilité/Liste complémentaire

	Nom - Prénom	Affectation 2019/2020
1	LE BLEIS Virginie	CLG Jules Michelet LISIEUX
2	PEGAND Nadia	LGT Jean Rostand CAEN
3	MONTIER Marie-Thérèse	CLG Jean Rostand ARGENTAN
4	DEBOIS Mathilde	DSDEN de l'Orne ALENCON
Liste complémentaire		
1	LETOURNEUR Yolande	CLG Miclot Port Bail
2	GUERARD Fabienne	DSDEN DU Calvados

vote : 3 pour (1 administration, 2 UNSA) 2 contre (SNASUB-FSU)

■ Le coin des statistiques ■ Examens professionnels

liste d'aptitude SAENES		
Année	Nombre de	Nombre de
Rentrée 2012	73	7
Rentrée 2013	108	6
Rentrée 2014	88	5
Rentrée 2015	93	6
Rentrée 2016	89	4
Rentrée 2017	82	7
Rentrée 2018	86	4
Rentrée 2019	80	3
Rentrée 2020	61	4

Examen professionnel Classe exceptionnelle session 2020
BOUET BERTIN Magali
FORT Véronique
GESNOUIN Guenael
GUERIN DOUCHIN Murielle
MORTAIN LELIEVRE Nadège
POTTIER LEFEUVRE Betty
Liste complémentaire
MAUGIS PETIT Nathalie

Examen professionnel Classe supérieure session 2020
BADIOU LECOEUR Marie
BUNEK PEAN Céline
GALVEZ VERENE Fernande
GUILLE HAY Carine
LE GOFF Ophélie
LEMAITRE LEMOINE Mathilde
MARTIN Isabelle
MORIN Béatrice
QUENTIN Aline
REQUIER Armelle

Vous souhaitez avoir des informations sur votre dossier :
CONTACTEZ LES ELUS ! (coordonnées page 1)